

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 15

Nombre de Votants : 15

Le 13 mai 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU BAREL

Date de convocation : 6 mai 2011

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Sophie CHEVILLOT, Sophie LAULAN, Alain CAPS (Noaillan) ; Cécilia MATEU BAREL (Uzeste), Mireille MORLET (Bourideys), Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Marielle CRUSE (Préchac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac), Jean BELIARD (Villandraut).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE (Bourideys) – Jeanne-Marie BAUP (Uzeste) – Sandra BAROT (Préchac), Dominique PAIROYS, Christian PICARD (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 21 avril 2011.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour

Commission 1

Délibérations modificatives consécutives a des erreurs matérielles

Madame la Présidente expose que quelques erreurs matérielles se sont glissées dans les documents présentés pour les votes des Budgets. Il convient donc de prendre un certain nombre de délibérations modificatives consécutives ; à savoir ;

Affectation de résultat du Budget annexe multi accueil

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la réforme de la M14 ne contraint plus à l'affectation du résultat depuis le 1^{er} janvier 2006 excepté en cas de déficit de la section d'investissement.

Donc cette année, la réforme de la M14 contraint à procéder à une affectation de résultat sur le :

Multi accueil

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 29 192,05 €

Un déficit d'investissement de 16 698.81 €

Et un besoin de financement de 17 875.81 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide que la somme sera affectée au 1068 pour 17 875 € au Budget Annexe Multi Accueil,

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération modificative consécutive à erreur matérielle- MAC

Madame la Présidente expose que la délibération modificative consécutive à cette erreur matérielle nécessite donc une augmentation du Solde d'exécution de la section d'investissement de 11 253 €, une augmentation de 13 608 € au 1068 - affectation de résultat, l'équilibre de la section d'investissement sera rétabli par l'inscription de Dépenses Imprévues (020) pour 2 355 € Sur la section d'investissement, il convient de réduire le résultat d'exploitation reporté de 28 538 € - l'équilibre de la section sera rétabli avec une augmentation du virement du Budget général vers ce budget annexe pour 28 538 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide qu'il sera procédé aux ouvertures ou réductions de crédit au Budget Annexe Multi Accueil comme ci-après exposé :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
001	001 Solde d'exécution de la section d'investissement (D)		11 253,00 E
020	020 Dépenses imprévues (D)		2 355,00 E
10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (R)		13 608,00 E
74	7475 Groupements de collectivités (R)		28 538,00 E
002	002 Résultat d'exploitation reporté (R)	28 538,00 E	

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Affectation de résultat Budget annexe Base nautique

Madame la Présidente expose que dans ce cas, la Sous Préfecture souligne que ce budget affiche un excédent de fonctionnement de 18 559.37 € et un besoin de financement de 10 737,49 €, il convient donc d'affecter au 1068 un montant de 10 737 € puisque la réforme de la M14 ne contraint plus à l'affectation du résultat depuis le 1^{er} janvier 2006 excepté en cas de déficit de la section d'investissement ce qui est le cas ici.

Donc cette année, la réforme de la M14 contraint à procéder à une affectation de résultat de 10 737 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide que la somme de 10 737 € sera affectée au 1068 du Budget Annexe Base Nautique piscine,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération modificative consécutive Budget annexe Base nautique piscine

Madame la présidente explique que dans ce cas encore, cette affectation de résultat entraîne une délibération modificative, à savoir ;

Une ouverture de crédit de 10 737 € au 1068 – affectation de résultat qui permet la suppression de l'emprunt initialement inscrit – une augmentation des frais d'étude de 10 000 € et l'ouverture au chapitre 020 de dépenses imprévues pour 5 737 € qui rétablissent l'équilibre de la section d'investissement.

Cette affectation de résultat nécessite une réduction du résultat d'exploitation (002) de 10 738 € qui sera compensée par une augmentation du (75) virement du Budget général de 10 738 € afin de rétablir l'équilibre de cette section.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide qu'il sera procédé aux ouvertures ou réductions de crédit au Budget Annexe Base nautique piscine comme ci-après exposé :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
020	020 Dépenses imprévues (D)		5 737,00 E
10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (R)		10 737,00 E
20	202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et (D)		10 000,00 E
75	7552 Prise en charge du déficit du budget annexe à cara (R)		10 738,00 E
002	002 Résultat d'exploitation reporté (R)	10 738,00 E	
16	1641 Emprunts en euros (D)	5 000,00 E	

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Affectation de résultat du Budget général

Madame la Présidente expose que la Sous préfecture constate une erreur matérielle sur le Budget général dont l'excédent de fonctionnement n'est pas de 49 051,61 mais de 49 126,76 €

Il convient donc de modifier notre affectation de résultat en conséquence.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la réforme de la M14 ne contraint plus à l'affectation du résultat depuis le 1^{er} janvier 2006 excepté en cas de déficit de la section d'investissement.

Dont les résultats sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 49 126.76 €

Un excédent d'investissement de 262 912.28 €

Et un besoin de financement après restes à réaliser de 246 562.62 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide que la somme de 49 126 € sera affectée au 1068 du Budget Général,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération modificative consécutive

Madame la Présidente expose que comme dans les cas précédents, l'erreur ci-dessus évoquée et celles des Budgets annexes entraînent une délibération modificative comme suit :

Augmentation du 1068 – affectation de résultat de 75 € laquelle recette supplémentaire sera rajouté en dépense au chapitre 23 – Constructions.

Par ailleurs, la sous préfecture note que nous avons sous estimé nos recettes en contributions directes – les diverses compensations inscrites sur l'imprimé 1259 – permettent d'augmenter les recettes du 73 de 68 500 €. Cette nouvelle recette permettra d'alimenter le chapitre 65 – Déficit des budgets annexes de 39 276 € et de 29 224 € les dépenses imprévues afin de rétablir l'équilibre de cette section.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide qu'il sera procédé aux ouvertures de crédit au Budget Général comme ci-après exposé :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
022	022 Dépenses imprévues (D)		29 224,00 E
10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (R)		75,00 E
23	2313 Constructions (D)		75,00 E
65	6521 Déficit des budgets annexes à caractère administra (D)		39 276,00 E
73	7311 Contributions directes (R)		68 500,00 E

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération Modificative Budget Annexe OM et Déchetterie

Madame la Présidente expose enfin, qu'afin de pouvoir effectuer la demande d'admission en non valeur à examiner plus bas et sachant que ces admissions en non valeur sont déduites au chapitre 65 même chapitre que les factures SMIVOM, il convient d'augmenter ce chapitre de 2 000 € qui seront déduits au chapitre 67 annulations de recettes sur exercice antérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire ;

- Décide qu'il sera procédé à la modification budgétaire au Budget annexe OM et Déchetterie comme ci-après exposé :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
65	654 Pertes sur créances		2 000,00 E
67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (D)	2 000,00 E	

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Point des délibérations communes modifications des statuts de la Cdc

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut a procédé à une modification des statuts en plénière du 11 mars 2011, il convient que les communes délibèrent à leur tour. Un tour de table est fait ;

Commune	Date délibération	Spréf
Bourideys	?	
Cazalis	19-avr-11	03/05/2011
Lucmau	inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil	
Noaillan	inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil	
Pompéjac	fait transmis en sous préfecture	
Préchac	28/04/2011	05/05/2011
Uzeste	?	
Villandraut	fait	

Admissions en non valeur

Madame la Présidente fait état d'un courrier émanant du Comptable du trésor concernant une demande d'admission en non valeur pour des cotes devenues irrécouvrables.

Elle attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une admission en non valeur ne supprime pas la dette du redevable et ne représente qu'une mesure administrative allégeant la comptabilité du receveur.

Elle précise que cette admission en non valeur s'effectuera sur le Budget Annexe OM et Déchetterie - exercice 2009, qu'elle concerne un redevable pour un montant 67.58 € aux motifs Surendettement – effacement de la dette

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide ;

- De procéder à une admission en non valeur de 67,58 € sur le Budget Annexe OM et Déchetterie - REOM aux motifs de « Surendettement et effacement de la dette »,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Cotisations aux organismes extérieurs

Madame la Présidente expose qu'il convient comme chaque année de délibérer sur le montant de notre participation 2011 au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron. Selon le dernier comité Syndical, cette participation s'élève à ce jour à 2 024,19 € en section de fonctionnement sur la compétence obligatoire et 2 500,15 € de fonctionnement sur la compétence optionnelle soit au total une participation de 4 524,34 € contre 3 396,42 € en 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire décide ;

- De verser la somme de 4 524,34 € au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron pour la participation 2011 aux compétences obligatoire et optionnelle,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général,

- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 2

Madame la Présidente expose que la consultation pour la Maîtrise d'œuvre Voirie 2011 n'a obtenu qu'une seule réponse sur 4 organismes consultés, il s'agit du Cabinet AZIMUT dont nous avons obtenu entière satisfaction sur le programme 2010 au tarif 3,5 % du montant du Marché, tarif inchangé. Madame la Présidente propose de confirmer le choix de la CAO du 4 mai 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De choisir le Cabinet AZIMUT pour assurer la Maîtrise d'œuvre de la Voirie 2011,
- Dit que les sommes ont été inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Plan de financement FDAEC et FDAVC

Madame la Présidente propose que nous présentions un plan de financement de ces investissements en matière de voirie, comme chaque année, au Conseil Général et ce, malgré les rigueurs budgétaires, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement VOIRIE	100 000,00 €	FDAEC	39 450,00 €
		FDAVC	20 000,00 €
		CDC	40 550,00 €
TOTAL	100 000,00 €		100 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De financer comme ci-dessus exposé le programme voirie 2011,
- Dit que les sommes ont été inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Campagne de fauchage – En cours

Madame la Présidente fait un tour de table des communes afin de connaître l'état d'avancement de ces travaux. A part les communes de Bourideys et Cazalis, il semblerait que les autres communes aient été effectuées. Madame la Présidente après s'être informée de la satisfaction des communes, fait état d'un incident survenu sur la commune de Noaillan (destruction d'une bouche d'assainissement) qui a fait l'objet d'un courrier avec Accusé de Réception afin d'obtenir réparation au plus vite et dont Monsieur PAIROYS a copie en tant que Vice Président responsable de la Commission 2.

Commission 3

Les 3 Ciron

Madame la Vice Présidente expose que le chantier a fait l'objet d'un état des lieux détaillé. Etat des lieux au cours duquel un certain nombre de défauts ont été recensés. Le mandataire a fait le nécessaire auprès des entreprises concernées. Certaines interventions ont été effectuées, à savoir ;

- Sport environnement a pris à sa charge la réparation du système d'arrosage,
- Veolia a installé un compteur plus puissant sans surcoût pour la Cdc,
- Les derniers réglages seront réalisés sur la semaine 20.
- Une réunion de restitution de chantier sera organisée dans le courant de la semaine 21.
- un verrou a été placé par les services pour fermer la travée
- Entretien et désherbage : un agent contractuel est recruté pour 6 mois à partir du lundi 16 mai

Madame la Vice Présidente expose que concernant la commercialisation de cette zone le dernier contact en date, (activités médicales et vétérinaires), reste à confirmer. M. Anquetil a décidé de changer son projet, il souhaite aujourd'hui construire sur le lot V ce qui implique une modification du règlement dont les dimensions actuelles (retrait de 4 et 10 m) ne laissent pas la possibilité de construire à la perpendiculaire de la route. De plus, le plan de division effectué par le géomètre mi avril fait apparaître des surfaces de lots plus importantes qu'annoncées initialement. Une logique de commercialisation par lot devrait pouvoir être adoptée pour répondre aux questions que se posent les candidats.

Madame la Vice Présidente se fait confirmer par M. BELIARD que la commune de Villandraut a délibéré pour la cession de la parcelle lui appartenant. Reste à prévoir un rendez-vous chez le notaire pour signature de l'acte.

Madame la Vice Présidente expose que l'aspect financier de cette opération nécessite un gros travail d'assemblage des documents qui ne pourra se clore qu'à réception du décompte général et définitif sachant que le délai accordé expire en juillet 2011. Ce document a été demandé au cabinet Montarnier. L'estimation du service des domaines se fera semaine 21. Les travaux concernant la gestion des parties communes par une ASL feront l'objet d'une rencontre semaine 21 avec la SEM avec pour objectif de délibérer pour la création de l'association en séance plénière du mois de juin.

Enfin, Madame la Vice Présidente propose aux membres de la Commission 3 une réunion le lundi 30 mai 2011 à 18h15.

Madame la Présidente tient à souligner le gros travail de reprise de ce dossier par Catherine COCURRELLO.

Tourisme

Madame la Vice Présidente expose que, pour ce qui concerne l'Office de Tourisme, la convention de partenariat avec l'association est signée et validée par les deux parties. Elle se fait confirmer par M. BELIARD que la convention avec la mairie de Villandraut pour la mise à disposition du local a été actée lors du dernier conseil municipal et que la délibération a été soumise au contrôle de légalité.

Enfin l'agent en charge a pris son horaire d'été depuis le 1^{er} mai et assure l'accueil à l'office de tourisme.

Madame la Vice Présidente souligne le gros travail des élus d'Uzeste et des services concernant le parcours d'interprétation du patrimoine à Uzeste dont les supports sont en cours de fabrication chez le fournisseur. Les visuels et les textes ont été validés. La livraison est prévue entre le 15 et le 30 juin.

Madame la Vice Présidente expose que le prochain chantier consistera pour les services à mettre en œuvre la Taxe de séjour. Catherine COCURRELLO qui a suivi une formation très intéressante à ce sujet se propose de faire une présentation ainsi qu'une proposition méthodologique aux élus du groupe tourisme dans le courant du mois de juin.

PLU

Monsieur LASSALLE expose qu'un courrier a été adressé à EREA pour l'informer du choix des CAO et assemblée délibérante. Le responsable a contacté les services afin de programmer un premier rendez-vous, après demande de date par mail, la date du 31/05/2011 – 9 H 30 est retenue. Cette information sera retransmise au cabinet EREA.

Monsieur LASSALLE informe que dans le même temps le Cabinet propose la signature d'une convention, dont proposition figure au dossier des communes concernées. Il propose d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide ;

- D'Autoriser la signature de la convention avec le Cabinet EREA selon décision de la CAO et de l'assemblée plénière du 21 avril 2011,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Projet photovoltaïque

Monsieur LASSALLE expose compte rendu de la dernière rencontre photovoltaïque avec ERDF. Il semblerait que l'Etat relance les opérations mais des répercussions différentes, les projets ont été réduits pour préserver certaines zones protégées, l'aménagement paysager semble correct excepté sur la commune de Pompéjac, le partenariat public privé semble pencher vers le privé d'où la nécessité de rester attentifs. Il semble en tout cas que les communes concernées puissent figurer sur la liste d'attente des projets en Préfecture.

Monsieur LASSALLE expose également les retombées économiques globales (Communes, Cdc, Département et Région) affichées à ce jour, à savoir :

155 000 € pour Noaillan, 150 000 € pour Cazalis, 62 000 € pour Pompéjac et 52 000 € pour Préchac, ces chiffres étant annoncés hors location des terrains. Monsieur LASSALLE précise par ailleurs que le rapport estimatif serait de 2 500 € par hectare et par an.

Appel de Madame LABOUILLE

Madame MORLET expose que la commune de Bourideys a été contactée par une société privée pour un projet photovoltaïque en partenariat public privé avec un rapport annoncé de 1 500 € par hectare et par an sur 40 ans. Selon les techniciens du Parc, le fait que la commune appartienne au Parc Naturel et que nos PLU aient été élaborés en fonction de la Charte et du Livre Blanc, faciliterait l'installation de cette ferme sans contrainte de modification du document d'urbanisme.

Monsieur LASSALLE reconnaît que cette information est couramment avancée néanmoins, il précise que légalement le PLU prévaut sur tout autre document d'urbanisme.

Madame la Présidente précise que le Préfet qui délivre les Permis de Construire par l'intermédiaire de la DDTM privilégie les projets avec partenariat public privé et s'inquiète de l'objection concernant le poste source, argument avancé lors des études concernant les autres communes.

Monsieur LASSALLE informe que le poste source de Sore aurait été remis aux normes et attire l'attention de Madame MORLET sur les études ERDF et l'équilibre des partenariats public/privé.

Commission 4

Monsieur L'AZOU expose compte rendu de la réunion SPANC du 28 avril 2011 joint au dossier de chaque délégué. Un point du service a été réalisé ainsi qu'un rappel des règles générales et sa traduction technique pour Christophe SOULLIER. Un débat a été mené sur l'évolution de la législation, débat après lequel la commission se propose d'examiner avec les techniciens du Conseil Général et de l'Agence de l'eau les avantages et inconvénients de la prise de compétence de la gestion des installations très nuisibles pour l'environnement (écoulement direct au fossé,...) en régie ou par une mutualisation (appel d'offre général) de la mise aux normes. En effet, jusqu'à fin 2012, certaines installations dites « noires » pourraient être subventionnées à hauteur de 20 % et 50 % par le Conseil Général et par l'Agence de l'Eau. Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut pourrait également compléter le dispositif d'aide avec un taux d'intervention minimale sur le même modèle que l'OPAH. Ce taux d'intervention pourrait être à hauteur de 5 à 10 % en fonction de critères restant à travailler. Ces propositions sont accueillies favorablement.

Il convient donc de proposer des dates de Rendez-vous avec le Conseil Général et l'Agence de l'eau qui pourraient répondre aux nombreuses questions posées ;

- Contraintes de la prise de compétence,
- Quel type de subvention pour quelles installations,
- Coût de fonctionnement des installations,
- Homologation des micros stations,
- ...

Les dates proposées pour cette rencontre sont établies comme suit ;

Les 8 – 9 – 15 – 16 – 21 – 22 juin à 18 h 30 à la Cdc avec une préférence pour début juin.

Commission 5

MSP

Madame la Vice Présidente expose que le portage de ce dossier au titre du PER a pris quelques retards, néanmoins la convention cadre circule entre partenaires du réseau et devrait être très prochainement finalisée, ce qui nous permettra d'obtenir l'arrêté au titre du FNADT pour une première tranche à 335 597 € comme délibéré en séance plénière du 10 septembre 2010. Néanmoins, le projet ayant évolué au cours de ces derniers mois de travail avec les professionnels aujourd'hui constitués en association, cette opération nécessite une deuxième tranche dont le plan de financement doit être présenté ce jour. Le plan de financement au titre du PER comportait de la DGE et de la DDR, subventions qui ne pourront être validées en tant que telles puisque cette année ces deux subventions ont été fusionnées en DETR. En conséquence, la 1^{ère} tranche sera présentée en 2011 et la 2^{ème} en 2012. Ce montage en deux temps et cette modification de subventionnement ont représenté quelques allers et retours entre les élus, les techniciens et la Sous Préfecture. Madame la Présidente tient à souligner le gros travail accompli par Mme VINCENT pour reprendre ce dossier et adapter le dossier aux nouvelles contraintes de financement.

Pour finir, Madame la Sous préfète a demandé une fusion des deux plans de financement à présenter en deux tranches afin de préserver le FNADT au titre du PER. Madame la Sous Préfète quittant son poste très prochainement, nous sommes convenus lors de notre entretien du 13 mai 2011 que lors de

la présentation de cette 2^{ème} tranche, l'attestation de non commencement des travaux ne serait pas demandée par son successeur compte tenu de la particularité de ce montage.

Fusion des deux plans de financement à présenter en deux tranches PER et 2ème tranche

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLANDRAUT									
MAISON DE SANTE									
ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'INVESTISSEMENT / SCENARIO 13 MAI 2011									
	SURFACE UTILE (m²)	SURFACE HABITABLE (SU + 20%) (m²)	S.H.O.N. (Shab + 10%) (m²)	Phase 1	Phase 2	Phases 1+2	Financement au titre du PER 2010		Financement 2ème tranche
1 - ACQUISITION FONCIER	2446			31 798,00		31 798,00			
2 - Etude				10 000,00		10 000,00			
3 - TRAVAUX BATIMENT + VRD							FNADT	50 000,00	
- Construction							DETR	106 545,00	DETR 141 536,27
Gros œuvre - maçonnerie	355	426	466	133 276,00		133 276,00			
Charpente - couverture				129 624,00		129 624,00	Conseil Régional	45 662,00	Conseil Régional 100 000,00
Menuiseries				50 697,00	75 965,00	126 662,00			
Plâtrerie					51 850,00	51 850,00			Conseil Régional 100 000,00
Chauffage					45 368,00	45 368,00			
Electricité					32 406,00	32 406,00	CDC	133 390,00	Cdc 260 745,73
Sanitaires					29 165,00	29 165,00			
Carrelages					51 849,00	51 849,00			
Peinture					33 000,00	33 000,00			
Equipements fixes					18 000,00	18 000,00			
sous-total bâtiment	355	426	466	313 597,00	337 603,00	651 200,00			
- VRD (avec un parking d'une vingtaine de places)					50 000,00	50 000,00			
SOUS-TOTAL 2				313 597,00	387 603,00	701 200,00			
Télé Santé					70 000,00	70 000,00			
4 - MAITRISE D'ŒUVRE				10 000,00	78 000,00	88 000,00			
(mission de base + EXE partielles + quantitatifs + OPC)									
5 - AUTRES DEPENSES									
. Levé topographique				2 000,00		2 000,00			
. Etude de sols / étude pédologique				6 000,00		6 000,00			
. Contrôleur technique				4 000,00	2 000,00	6 000,00			
. C.S.P.S.					3 000,00	3 000,00			
. Assurance DO / CNR					12 000,00	12 000,00			
. Frais de branchements (Eau, E.U., EDF, GDF)					10 000,00	10 000,00			
. Frais divers (frais AO, publicité, dossiers, ...)					5 643,00	5 643,00			
SOUS-TOTAL 4				12 000,00	32 643,00	44 643,00			
6 - EQUIPEMENTS MOBILIER				P.M.	P.M.	P.M.			
7 - PROVISIONS IMPREVUS / ACTUALISATIONS					34 036,00	34 036,00			
8 - SOUS TOTAL HT (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)				335 597,00	602 282,00	937 879,00			
9 - A.M.O.			HT / TTC	P.M.	P.M.	P.M.			
9 - COUT PREVISIONNEL TOTAL HT				335 597,00	602 282,00	937 879,00		335 597,00	602 282,00
10 - TVA 19,60 %				65 777,00	118 047,00	183 824,00	Soit pour l'ensemble du projet Maison c		937 879,00
11 - COUT PREVISIONNEL TOTAL TTC				401 374,00	720 329,00	1 121 703,00			

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire ;

- o Approuve le plan prévisionnel de financement fusionné tel que ci-dessus exposé,
- o Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Approbation du cahier des charges et lancement de la consultation Maîtrise d'Œuvre

Madame la Vice Présidente expose qu'à ce stade d'avancement des travaux de concertation, il convient d'approuver le cahier des charges dont chaque délégué a un exemplaire en main pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Après en avoir débattu, à 1 Abstention et 14 Pour, le Conseil Communautaire ;

- Approuve le Cahier des Charges pour la Maîtrise d'œuvre,

Et à l'unanimité des présents,

- Autorise Madame la Présidente à lancer la consultation,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame la Présidente annonce qu'une prochaine réunion avec les professionnels de notre territoire est prévue le 24 mai 2011.

Enfance Jeunesse

Madame CRUSE expose que, comme chaque année depuis que l'accompagnement à la scolarité a été créé (en 2004), cette action destinée à l'aide aux devoirs et aux activités d'éveil qui sont proposées aux enfants et jeunes du Cours Préparatoire à la 5^{ème} avec le concours remarquable de l'association Soutien d'Enfance, il est nécessaire d'établir un budget prévisionnel.

Madame CRUSE propose que cette action qui compte aujourd'hui 4 lieux d'intervention sur le canton soit financée comme ci-après exposé ;

Plan de financement CAF – MSA – CG

DEPENSES		RECETTES	
Achats	2 650,00	CAF	8 112,00
Prestations de services	2 450,00	MSA	528,00
Salaires	21 955,58	CG	4 000,00
		Cdc	14 415,58
TOTAL	27 055,58		27 055,58

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide ;

- De Financer comme exposé l'action Accompagnement à la scolarité,
- Dit que les sommes nécessaires ont été inscrites au budget général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Bilan caf Contrat Enfance et Jeunesse du 8 mai :

Madame CRUSE expose que nous sommes en renouvellement de contrat CAF au cours de cette année 2011, il convenait donc de présenter aux partenaires institutionnels le bilan qualitatif et quantitatif du contrat qui vient de s'écouler sur la période de 2007 à 2010.

Pour le comité de pilotage regroupant les élus, tous nos institutionnels financeurs (CAF –MSA- CG (PMI)- LEADER) et les techniciens du service Enfance et Jeunesse, il est apparu plus judicieux de présenter ce bilan en mettant l'accent sur les événements les plus marquants qui se sont déroulés ces 4 dernières années.

Madame CRUSE tient à souligner l'originalité de la présentation de ce bilan qui a été exposée sous forme de forum à la salle des fêtes d'Uzeste. Chacun a pu se diriger vers la structure qui le questionnait le plus et ainsi poser les questions directement au responsable. L'intérêt de cette formule a été largement plébiscité et Madame CRUSE tient à remercier le personnel.

Chaque délégué dispose dans son dossier des petits livrets qui ont servi de supports à cette journée très conviviale. Un compte rendu détaillé sera transmis prochainement et le comité de pilotage doit se remettre au travail pour établir les actions prévisionnelles du prochain contrat.

Maison partagée

Madame CRUSE et Madame la Présidente qu'elles ont reçu les Présidente et Trésorière de « Participe Présent », association constituée à l'issue du diagnostic « Préfiguration du Centre Social ». Cette association est chargée d'élaborer une proposition de contrat d'objectifs avec la Cdc et la CAF pour mener à bien le projet « citoyen » autour des quatre axes issus du diagnostic. Une partie de la maison partagée de Préchac sera mise à disposition de cette association pour mener à bien le projet. Concernant la Maison dite « Maison partagée » de Préchac mise à disposition de la Cdc par bail emphytéotique, Madame CRUSE précise que rendez-vous est pris chez le notaire très

prochainement. Les chantiers d'été « citoyens » pour les travaux minimum à accomplir afin de pouvoir accueillir les premiers acteurs de ce projet sont en cours d'organisation en partenariat avec l'association Adichats. Madame la Présidente rajoute qu'un nouveau point sera fait en juin.

Commission 6

Lettre de la Mairie de Villandraut (Festi Jeunes)

Madame la Présidente tient à faire état d'un courrier reçu de la mairie de Villandraut en réponse à une demande de réservation de la salle des fêtes le 3 juin prochain dans le cadre du « Festi jeunes » dossier suivi par Arcadie PAGEL BROUSSE.

La commune de Villandraut accepte de mettre ce local à disposition contre la modique somme de 120 € avec une caution de 310 €.

Madame la Présidente propose de prendre une délibération de principe pour ces conditions tarifaires, délibération sur laquelle par ailleurs elle souhaite souligner le manque d'élégance de cette demande. Chacune des communes de ce canton a, en effet, des locaux qu'elle met à disposition à l'année ou ponctuellement, sans jamais demander de contrepartie financière, la commune de Villandraut le fait aussi pour l'Office de Tourisme. Jamais, une seule commune n'a loué une salle des fêtes pour une activité communautaire. Il est regrettable que la commune de Villandraut ne fasse pas de même. Les efforts accomplis sur le territoire de la commune de Villandraut par la Communauté sont par ailleurs énumérés ; piscine, base nautique, Alsh – salle spécialisée, zone des 3 Cirons, ...

Après en avoir débattu et à 1 Abstention et 14 voix Pour, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accepter les conditions tarifaires de la commune de Villandraut,
- Dit que les sommes ont été inscrites au Budget Général,
- Souligne l'absence d'esprit de mutualisation de cette demande,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Piscine – tarifs snack

Madame la Présidente expose que la commission a fait le choix, cette année, de proposer un service supplémentaire à la piscine communautaire, en mettant en place un espace snack/bar afin d'y vendre des denrées alimentaires telles que des confiseries et/ou des boissons (sans alcool), dans les locaux. Les services ont consulté les différents fournisseurs potentiels pour l'achat de ces denrées. Les prix s'échelonnant entre 0.45 et 0.65 € pour les boissons et 0,43 pour les en cas et afin de faciliter les opérations de régie, laquelle régie est assumée par de jeunes étudiants, de contrôler les stocks, il est proposé de revendre ces denrées au moyen d'un ticket unique à 1 € quelque soit le produit vendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- La revente des produits sus indiqués au prix d'1 € l'unité,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Questions diverses

Club de gymnastique Tai qi chuan

Madame la Présidente tient à donner lecture d'une lettre de remerciement émanant du Club de Gymnastique Tai qi chuan à Préchac pour la subvention versée à cette association.

Laurence HARRIBEY	Sophie CHEVILLOT
Alain CAPS	Sophie LAULAN
Maryse BANQUET RENARD	Cécilia MATEU BAREL
Bernard BORDESSOULLES	Mireille MORLET
Marielle CRUSE	Roselyne LALANNE
Jean BELIARD	
Alain CAMBOULIVES	Jean-Claude LASSALLE
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU